

Votre Prénom (s) NOM

Adresse

94700 Maisons-Alfort

Michel HERBILLON, Député-Maire

Maire de Maisons-Alfort

118 avenue du Général de Gaulle

94706 MAISONS-ALFORT CEDEX

Objet : RECOURS GRACIEUX

ARRÊTÉ de Permis de Construire du 8 avril 2016, n° PC0904046 15C1023, délivré par le Maire de la commune de MAISONS-ALFORT à la SARL PROVINI ET FILS.

Maisons-Alfort, le ____ juin 2016 (avant le 7 juin)

Monsieur le Maire

Nous résidons à (ou « dans notre belle ville de ») Maisons-Alfort depuis _____.

Nous venons de prendre connaissance du projet de construction de la SARL PROVINI pour la démolition de la construction existante et la réalisation d'un ensemble de trois bâtiments de 22 logements sur un terrain situé 17 rue Saint-Georges et 39bis avenue du Général de Gaulle.

Nous déplorons que ce projet n'ai pas fait l'objet d'une consultation préalable avec la population eu égard à ses caractéristiques qui ne respectent pas celles des constructions du quartier.

En effet .. (dire ce qui vous gêne particulièrement tels que : l'humidité de notre immeuble va s'aggraver à cause de la nappe phréatique, le bruit, les nuisances, le trafic augmenté de la circulation, du béton en plus, une ville-dortoir impensable à Maisons-Alfort... .

En l'espèce, le promoteur poursuit un unique but qui est manifestement de rentabiliser son opération par un ensemble de trois immeubles élevés lourdement construits sur trois niveaux de parking au détriment de toute considération notamment riveraine, naturelle et environnementale.

Je (nous) vous prie (prions) en conséquence de procéder au retrait du permis de construire.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma (notre) considération distinguée.

Signature (s)